5. Montant des indemnités de chômage
5.5 Calcul du gain assuré d'après le salaire des 6 derniers mois

- Le salaire maximal assuré est de Fr. 10'500/mois (pour actualisation voir chapitre 20).
- La caisse de chômage ne tient jamais compe des heures supplémentaires.
- La caisse ne tient pas compte des vacances lorsqu'elles sont comprises dans le salaire.

Exemple pour un salaire irrégulier

- Base de la rémunération :
  Fr. 31.00/h., vacances comprises dans le salaire de base (10%).
  Le salaire mensuel maximum pris en compte se calcule sur la base de Fr. 31.00/h. pour un **maximum de 40 heures par semaine**

$$\frac{31\ (\text{fr}) \times 40\ (\text{heures}) \times 52\ (\text{semaines})}{12\ \text{mois}} = \text{Fr. 5'373.35 par mois}$$

Gains des 6 derniers mois	réels (CHF)	pris en compte par la caisse
	3'379.00	3'379.00
	3'689.00	3'689.00
	4'092.00	4'092.00
	9'548.00	5'373.35
	9'089.00	5'373.35
	4'061.00	4'061.00
Total des 6 derniers mois		**25'967.70**
Moyenne (CHF) 25'967.70 / 6		4'327.95
soit : 4'327.95 - 10% (vacances)		**3'895.15**

La caisse retiendra un gain assuré de Fr. 3'895.-

Dernière modification: 21.01.2011